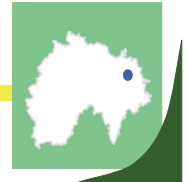


Le Pont du Saint



LA CHAPELLE-LAURENT

Durée : 2h00

Longueur : 6,5 km

Balisage : bleu

▼871 m ▲970 m

Dénivelé : + 175 m

Facile

Ce parcours vous emmène sur un lieu de miracles : pas de source, pas de grotte, mais un havre de paix dans une verte vallée, celle du ruisseau des Coffres.

Tout au long du parcours, les puits couverts et les fours banaux sont autant de points d'arrêts qui ralentiront votre marche pour mieux goûter cette balade paisible.



Traversée de pâtures chiens interdits même tenus en laisse.

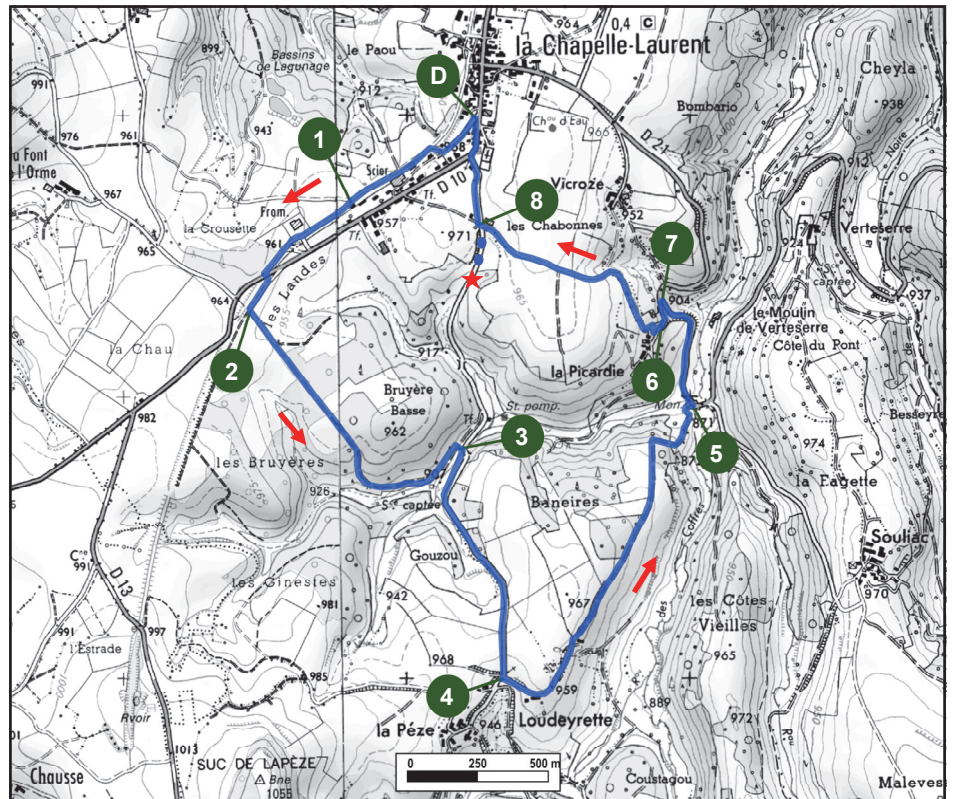


Création et entretien du circuit :
Communauté de Communes du Pays de Massiac
www.cc-paysdemassiac.fr

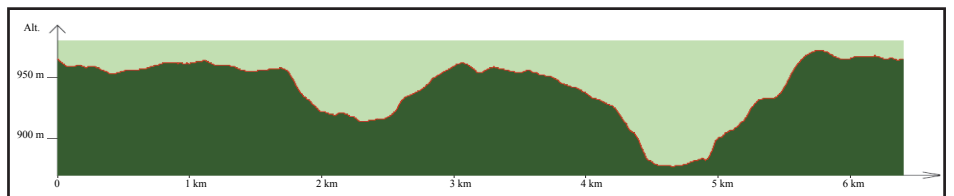
Credit photo CGIS-BBT

Vous souhaitez noter et/ou signaler un problème sur cet itinéraire :
www.rando.cantal.fr

Fiche Rando PDIPR 15
Edition 2014 - Tous droits réservés



GRAIG - SCAN 25 © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE27-250 - Reproduction interdite.



D Départ : à La Chapelle-Laurent, près du puits en face de la Mairie-école.

Prendre la rue qui descend à gauche du puits. Arrivé au droit de la scierie, rester à droite puis bifurquer quelques mètres plus haut sur le chemin de gauche qui longe cette dernière.

1 Au carrefour des pistes, rester à gauche. Continuer tout droit et passer entre l'ancienne maison du garde-barrière et la laiterie. Continuer tout droit entre les monticules de copeaux de bois et atteindre la route de Saint-Flour.

2 Traverser la route et prendre le large chemin à droite qui longe les prés. Au croisement des pistes, prendre à gauche. Le chemin d'abord plat, s'enfoncé puis descend dans un vallon riche en bosquets de pins et de genévriers.

3 A la route, prendre à droite.

4 A l'embranchement, tourner à gauche vers Loudeyrette. Remarquer le lavoir ovale et l'abreuvoir en

Pierre, puis plus loin, un four privé à droite et deux fontaines couvertes sur la gauche. Poursuivre sur le chemin à gauche de la ferme (four privé attendant). Surplomber le ruisseau des Coffres, sa verte vallée, les pâturages, la rocaille et les murets sur les flancs.

Le chemin descend en lacets et aboutit au pont du Saint (à droite). Le Pont du Saint est appelé ainsi car Robert de Turlande, fondateur de La Chaise-Dieu, y serait né. Vers 1001, Raingarde, épouse en première nocce de Guillaume Ier de Mercœur puis de Gérard de Turlande, en seconde nocce, dut fuir les combats se déroulant sur la Planèze. Elle aurait mis au monde inopinément son fils Robert de Turlande, au Pont du Saint. Leur escorte les aurait transportés, non sans peine, au moulin du Saint. (Sources Archives historiques du diocèse du Puy).

5 Ne pas franchir le pont mais prendre à gauche, franchir un pont de même facture, suivre la route qui surplombe la vallée et le moulin du Saint.

6 Quitter la route principale pour prendre à gauche, une route secondaire qui monte en épingle en direction de La Picardie.

7 A l'entrée du village, tourner à droite à hauteur d'un buis. Le chemin monte (hangar agricole à main droite) jusqu'au plateau. Poursuivre tout droit entre les prés et rejoindre la route de La Péze.

8 A la route, possibilité de prendre à gauche pour aller voir le grand lavoir communal (2 mn aller-retour). Sinon prendre à droite et rallier La Chapelle - Laurent par la route. A l'entrée du village, remarquer la croix en pierre volcanique. Prendre à droite pour rejoindre le point de départ.





Pour une randonnée sans souci



Quelques rappels:

Le balisage des itinéraires de petite randonnée :

Il est matérialisé à la peinture.

■ un trait indique la continuité du tracé,

┌ Tourner à droite,

└ Tourner à gauche,

X une croix, c'est la mauvaise direction.

Les itinéraires de petite randonnée de moins de 2 h de marche hors pauses sont balisés en bleu ■

Les itinéraires de petite randonnée de 2h de marche à moins de 4h de marche hors pauses sont balisés en jaune ■

Les itinéraires de petite randonnée de 4h de marche à 7h de marche hors pauses sont balisés en vert ■

Le balisage peinture peut être renforcé par de la signalétique directionnelle lorsque le terrain l'impose.



Le dénivelé positif:

C'est la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.

En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.

Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser... Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,
- emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),
- éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,
- ne pas quitter les sentiers balisés,
- ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,
- ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,
- refermer les clôtures à la traversée des pâturages,
- ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,
- ne pas fumer ou faire du feu,
- ne pas camper,
- ne cueillir aucune plante,
- en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,
- En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes... Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

La météo dans le Cantal:

www.meteofrance.com
Tel : 08 99 71 02 15

Numéros d'urgence:

15 S.A.M.U
17 police
18 pompiers
112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par la Communauté de Communes du Pays de Massiac. Aussi, le Conseil Général du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.